

# LA VIOLENCE FAMILIALE: UN DÉTERMINANT SOCIAL DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS, INUIT ET MÉTIS



La violence familiale peut causer du stress et des blessures physiques qui ont des impacts sur la santé mentale et le bien-être. La violence familiale comprend «tout comportement d'un des membres d'une famille qui peut compromettre la survie, la sécurité ou le bien-être d'un autre membre.»<sup>2</sup> En général, la violence familiale implique un abus de pouvoir et un abus de confiance,<sup>3</sup> et peut inclure des abus émotionnels ou psychologiques, des abus économiques (limitation ou contrôle de l'accès aux ressources financières), des abus physiques, des abus sexuels et/ou de la négligence.

Les impacts sur la santé physique de la violence familiale peuvent inclure:

- de faibles poids à la naissance des bébés nés de femmes exposées à la violence familiale, ce qui est lié aux maladies et

aux handicaps chez les nourrissons et les enfants;

- des blessures physiques telles qu'os et dents brisés, fractures, ecchymoses, morsures, coupures, brûlures, ce qui peut même mener à la mort; et
- des grossesses non planifiées, des maladies transmises sexuellement, des douleurs pelviennes, des infections des voies urinaires and de la vessie, et des problèmes liés aux victimes d'abus sexuels.<sup>5</sup>

Les victimes de violences familiales peuvent également être sujettes à divers problèmes de santé mentale tels que «faible estime de soi, anxiété, dépression, pensées suicidaires, et syndrome de stress post-traumatique.»<sup>6</sup> Elles peuvent faire face à ces problèmes par des moyens

nuisibles à leur santé, se tournant vers l'abus de substances et l'automutilation, et négligeant de prendre soin d'elles-mêmes de façon adéquate (par exemple, en ne mangeant pas correctement, ou en prenant des médicaments sous ordonnance), se livrant à des pratiques sexuelles à haut risque, ou se suicidant.<sup>7</sup> Les effets à court terme sur la santé de tels comportements peuvent à leur tour résulter en des effets néfastes à long terme.

La violence familiale est fortement liée à d'autres déterminants sociaux de la santé, incluant les conditions de vie, la pauvreté, l'emploi, la culture et l'éducation.

Un environnement socio-économique médiocre peut également mener au stress et à l'incapacité à faire face aux problèmes, qui à leur tour se traduisent par des actes de violence.

## Facteurs Contribuant À La Violence Familiale Dans Les Communautés Autochtones

La prévalence de la violence familiale est plus élevée dans les régions rurales et éloignées que dans les centres urbains pour un certain nombre de raisons, dont entre autres la disponibilité des armes à feu, le manque de volonté des résidents à identifier la violence familiale comme étant un problème, le manque de services sociaux et dédiés à la santé mentale, l'isolation, les perceptions établies de l'inégalité des sexes,<sup>8</sup> l'accès limité aux opportunités d'emploi et la qualité de l'éducation.<sup>9</sup> Alors



que 54% de la population autochtone<sup>10</sup> du Canada vit maintenant dans les régions urbaines, 67% des Inuit vivent dans des communautés rurales et éloignées de moins de 1000 habitants.<sup>11</sup> Le problème de la violence familiale a été identifié comme une préoccupation majeure pour les Inuit.<sup>12</sup> Le Nunavut, par exemple, a un taux de violence conjugale rapportée 6,5 fois plus élevé que le taux national.<sup>14</sup>

Les victimes de violence familiale sont le plus souvent des femmes; les femmes vivant dans des régions isolées sont particulièrement vulnérables à la violence familiale.<sup>15</sup> Souvent, elles font face à de telles difficultés qu'elles ont l'impression qu'elles ne peuvent pas les supporter toutes seules, les forçant à conclure que «ses mauvais traitements sont préférables à son absence.»<sup>16</sup> Les victimes de la violence familiale restent souvent dans des environnements dangereux en raison d'une faible estime de soi et de ressources financières limitées, de l'isolation géographique, et du manque d'intimité les empêchant de demander de l'aide et d'accéder aux services.

La colonisation a contribué à la prévalence de la violence familiale dans les communautés autochtones. Pour les Autochtones, la violence familiale est vue comme «une conséquence de la colonisation, de l'assimilation forcée et du génocide culturel; les actions, valeurs, croyances, attitudes et comportements acquis négatifs, cumulatifs et multi-générationnels pratiqués par une ou plusieurs personnes qui affaiblissent ou détruisent l'harmonie et le bien-être d'un individu, famille, famille étendue, communauté ou nation autochtone.»<sup>17</sup> La colonisation et l'assimilation forcée se sont traduites par la perte de terres et de ressources, ce qui, soutiennent Richmond et Ross (2009) est «à la base des inégalités sociales et des inégalités en matière de santé»<sup>18</sup> chez les communautés rurales et éloignées des Premières Nations et Inuit, créant des conditions où «la violence

familiale prospère.»<sup>19</sup> La perte de terres et de ressources a mené à des opportunités limitées de développement économique, à une plus grande dépendance auprès du gouvernement en ce qui a trait à l'aide financière, à une perte culturelle et à l'affaiblissement du tissu social et culturel qui est central à l'identité autochtone, à une baisse de l'indépendance et à un sentiment d'impuissance.<sup>20</sup>

La violence familiale est un comportement acquis.<sup>21</sup> Le système de pensionnats, où les enfants autochtones étaient placés dans des institutions où ils manquaient du soutien d'un environnement familiale aimant et où ils pouvaient être exposés à des abus physiques et/ou sexuels, a contribué à la transmission intergénérationnelle de la violence familiale.<sup>22</sup> Ces enfants ont grandi sans développer d'aptitudes parentales, et peuvent avoir maltraité leurs propres enfants, perpétuant ainsi le cycle de comportements violents. Paletta (2008) établit clairement un lien entre comportement abusif et l'exposition de l'abuseur à des violences dans le passé.<sup>23</sup>

## Impacts De La Violence Familiale

La violence familiale est l'un des aspects de la «crise socio-économique actuelle à laquelle font face de nombreuses communautés autochtones.»<sup>24</sup> Les recherches montrent que:

- les Autochtones sont trois fois plus susceptibles que les autres personnes de rapporter être agressé par un conjoint, et plus souvent par un ex-conjoint qu'un actuel;<sup>25</sup>
- les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles de mourir des suites de violences que les femmes non autochtones;<sup>26</sup>
- les victimes autochtones sont plus susceptibles de déclarer qu'elles ont été battues, étranglées, menacées ou attaquées avec une arme à feu ou un

couteau, ou agressées sexuellement;<sup>27</sup>

- en raison de la violence dont les femmes autochtones sont victimes dans leur foyer, elles présentent un risque plus élevé d'abus d'alcool et de substances, et sont trois fois plus susceptibles de se suicider.<sup>28</sup>

Les femmes autochtones quittant leur communauté en raison de violence familiale sont plus susceptibles d'adopter des styles de vie à hauts risques. Par exemple, une étude des femmes se prostituant dans le quartier de Downtown Eastside de Vancouver a montré que 52% des prostituées étaient des membres des Premières Nations, et que 90% de ces femmes indiquaient avoir été physiquement agressées au cours de leurs activités de prostitution.<sup>29</sup> De plus, 72% des répondantes ont rapporté avoir été, au cours de leur enfance, frappées ou battues par un adulte dont elles étaient sous la responsabilité jusqu'à en avoir des ecchymoses ou être blessées.<sup>30</sup> Alors que la violence familiale touche nettement plus les femmes, les impacts sur les enfants qui sont victimes ou témoins d'abus sont également nombreux. Les enfants qui sont exposés à la violence familiale peuvent:

- contre-performer dans le milieu académique, limitant leur capacité à améliorer leur vie (et leur santé) dans le futur,
- faire face à des problèmes psychologiques, au désespoir et à une faible estime de soi,
- devenir eux-mêmes agressifs, perpétuant ainsi le cycle des comportements violents, et
- faire face à des problèmes émotionnels incluant l'anxiété, la dépression, la dissociation et la psychose.<sup>31</sup>

De plus, une étude menée sur la maltraitance et la négligence d'enfants



a identifié l'exposition à la violence familiale comme étant le second facteur en importance justifiant la prise en charge d'enfants autochtones.<sup>32</sup>

### Réduire Les Facteurs De Risques

Les recherches ont montré que, alors que l'écart des inégalités de revenus se creuse, l'environnement social se détériore, la confiance baisse, l'implication dans les communautés diminue, la santé des populations se détériore, et les incidences de l'hostilité et de la violence augmentent.<sup>33</sup> Le Rapport mondial sur la violence et la santé de 2002 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a adopté un «modèle écologique» afin d'aider à comprendre la nature de la violence, qui présente de nombreux niveaux et facettes.<sup>34</sup> Le modèle identifie un large et complexe éventail de facteurs augmentant le risque de violence et contribuant à le perpétuer.

En parallèle, une gamme d'interventions peut permettre de se protéger contre ces facteurs. Le modèle de l'OMS met l'accent sur une combinaison de facteurs agissant à différents niveaux, qui influencent la probabilité que la violence apparaisse, se reproduise ou cesse. Ainsi, les stratégies devraient comporter de multiples facettes et cibler les nombreux facteurs qui augmentent le risque de violence.

### Stratégies Pour Réduire La Violence Familiale

Les stratégies pour réduire la violence familiale dans les familles autochtones doivent prendre en compte les impacts du passé<sup>35</sup> et être holistiques, englobant non seulement l'individu, mais aussi l'individu dans le contexte de la famille, de la communauté et de la société au sens large.<sup>36</sup> Elles doivent faire appel à la

participation active et égale des femmes qui sont les premières victimes de la violence familiale. Les stratégies ne peuvent pas être génériques; elles doivent être faites sur mesure en fonction des contextes spécifiques des communautés, et être innovantes et culturellement appropriées, «plutôt que d'adapter les services et les programmes existants, car il se peut que ceux-ci n'abordent pas les causes sous-jacentes de la violence familiale dans les communautés autochtones.» Elles doivent également mettre en jeu une collaboration multisectorielle et inter-agences afin d'être efficaces. Puisque «le suicide, l'abus de substances, la pauvreté, la santé précaire, le chômage et la violence familiale sont tous inséparables,» toute «tentative d'aborder le problème de la violence familiale ne peut être efficace sans un changement au niveau systémique.»<sup>37</sup>

## Notes

<sup>1</sup> Centre national d'information sur la violence dans la famille et l'Office of the Prevention of Family Violence in Alberta (1994). *Briser le cycle: l'apport des collectivités*. Ottawa, ON: Ministère des Approvisionnement et Services Canada, p. 3.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Agence de la santé publique du Canada. (n.d.) *Effets de la violence familiale sur la santé*. Ottawa, ON: Centre national d'information sur la violence dans la famille, p. 2, [http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/pdfs/fveffects\\_f.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/pdfs/fveffects_f.pdf) [accédé le 17 janvier 2009]

<sup>4</sup> Ibid, p. 1.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Les informations concernant les perceptions de l'inégalité des femmes proviennent de Fondation autochtone de guérison (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Ottawa, ON: Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison, p. 22. Les autres causes de la prévalence de la violence dans les régions rurales sont tirées de Dreddy, K. (2002). *Moving Toward Safety: Responding to Family Violence in Aboriginal and Northern Communities of Labrador*. Labrador, T.-N.: Préparé pour la Provincial Association Against Family Violence, <http://www.gov.nf.ca/vpi/pdf/MovingTowardSafety.pdf> [accédé le 16 janvier 2009]

<sup>7</sup> MacLeod, L. (1987), tel que cité dans Dreddy, K. (2002).

<sup>8</sup> « Autochtone » dans ce feuillet d'information réfère de façon collective aux Autochtones du Canada, incluant les membres des Premières Nations, les Inuit, et les Métis (tel que décrit dans la section 35(2) de la Loi constitutionnelle, 1982). Lorsque possible, nous fournissons les noms et les données spécifiques aux différents groupes ou communautés.

<sup>9</sup> Statistique Canada (2008). *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*. Ottawa, ON: Ministère de l'Industrie, No au catalogue: 97-558-XIF.

<sup>10</sup> Dickson, J. (2006). *Family violence in the Canadian Arctic*. Working Group on Aboriginal Family Violence, Pauktuutit Inuit Women of Canada, [http://www.pauktuutit.ca/files/FamilyViolenceInTheArctic.ppt#256,1,Family Violence in the Canadian Arctic](http://www.pauktuutit.ca/files/FamilyViolenceInTheArctic.ppt#256,1,Family%20Violence%20in%20the%20Canadian%20Arctic) [accédé le 12 janvier 2009]

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Dreddy (2002) et Dickson (2006).

<sup>13</sup> Paletta, A. (2008). *Comprendre la violence familiale et les agressions sexuelles dans les territoires,*

les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ottawa, ON: Ministère de la Justice, p. 9.

<sup>14</sup> Maracle, S. (1993). Tel que cité dans Santé Canada (1997). *La violence familiale au sein des collectivités autochtones: Une perspective autochtone*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, No au cat. : H72-21/150-1997F, <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/publications/fvabor-fra.php>, accédé le 5 janvier 2009, p. 1-2.

<sup>15</sup> Richmond, C.A.M. & Ross, N.A., (2009). *The determinants of First Nation and Inuit health: A critical population health approach*. *Health & Place* 15: p. 405.

<sup>16</sup> Dreddy (2002), p. 8.

<sup>17</sup> Richmond, C.A.M. & Ross, N.A., (2009).

<sup>18</sup> Frank, S. (1992), *Family violence in Aboriginal communities: A First Nations report*. Victoria, BC: Ministry of Women's Equality.

<sup>19</sup> Paletta (2008), p. 7.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Dreddy, K. (2002). p. 3.

<sup>22</sup> Aboriginal Consulting Services Association of Alberta (2003). *Reducing family violence in Canadian Aboriginal communities: Development of a comprehensive prevention program*. Edmonton, AB: Author.

<sup>23</sup> Statistique Canada, *La violence faite aux femmes autochtones*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/2006001/findings-resultats/4054081-fra.htm> [accédé le 29 janvier 2009].

<sup>24</sup> Centre canadien de la statistique juridique (2005). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Ottawa, ON: Statistique Canada, p. 20.

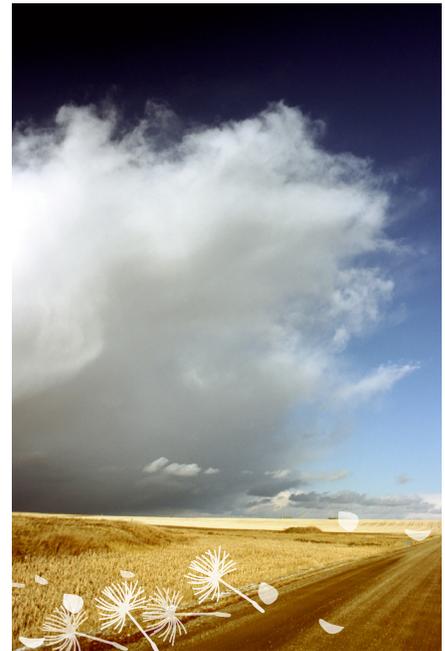
<sup>25</sup> Santé Canada, Bureau pour la santé des femmes, *The Health of Aboriginal Women*, [www.hc-sc.gc.ca/english/women/facts\\_issues/facts\\_aborig.htm](http://www.hc-sc.gc.ca/english/women/facts_issues/facts_aborig.htm), p. 1.

<sup>26</sup> Farley, M. & Lynne, J. (2005). *Prostitution of Indigenous women: Sex inequality and the colonization of Canada's First Nations women*. *Fourth World Journal*, 6(1): 1-29.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Bowlus, A., McKenna, K., Day, T., & Wright, D. (2003). *Coûts et conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada*. Ottawa, ON: Commission du droit du Canada.

<sup>29</sup> *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (2005)*. Rapport final. Montréal, QC: Centre de recherche sur l'enfance et la famille, Université



McGill. Bien que cette étude inclue tous les groupes autochtones, les membres des premières Nations sont sur-représentés dans les données.

<sup>30</sup> Wilkinson, R. (2000). *Mind the gap: Hierarchies, health and human evolution*. Londres: Weidenfield & Nicholson.

<sup>31</sup> Krug, E.G., Dahlberg, L.L., Mercy, J.A., Zwi, A.B., & Lozano, R. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève: Organisation mondiale de la Santé. [http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_fre.pdf) [accédé le 12 janvier 2009]

<sup>32</sup> Comité directeur sur la santé mentale des Autochtones (1991), tel que cité dans Santé Canada (1997). *La violence familiale au sein des collectivités autochtones: Une perspective autochtone*, p. 4.

<sup>33</sup> Dreddy (2002), p. 19.

<sup>34</sup> Dreddy (2002), p. 18.

<sup>35</sup> Comité directeur sur la santé mentale des Autochtones (1991), p. 4.

<sup>36</sup> Dreddy (2002).

<sup>37</sup> British Columbia: Ministry of Women's Equity (1992) as cited in Dreddy, 2002, p. 4.



NATIONAL COLLABORATING CENTRE  
FOR ABORIGINAL HEALTH  
CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE  
DE LA SANTÉ AUTOCHTONE

FOR MORE INFORMATION:  
UNIVERSITY OF NORTHERN BRITISH COLUMBIA  
3333 UNIVERSITY WAY, PRINCE GEORGE, BC V2N 4Z9

1 250 960 5250  
NCCAHA@UNBC.CA  
WWW.NCCAHA.CA